

10 **D.I.C.R.I.M**

Notre commune est directement concernée par différents risques naturels majeurs qui sont répertoriés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (D.D.R.M) établi par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M) et validée par la Préfecture du Gard le 31 mai 2021. Ce D.D.R.M est complété dans toutes les communes par le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M) présent dans le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S).

Le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) de Saint-Maximin étant désormais actif, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M) porte à votre connaissance un ensemble de risques qui pourraient venir perturber le bon fonctionnement de notre commune et de ses habitants. Ce Document, synthétique, en plus d'identifier les risques, donne des éléments de conduite à tenir par chacun si un évènement se produit. Il est à votre disposition en mairie ainsi que sur le site internet de la commune.

L'Etat, ses différents services de secours et vos élus sont investis dans cette culture du risque afin d'être le plus efficace possible si un jour une crise survient, mais le premier acteur de votre propre sécurité reste vous-même, ce document est fait pour vous aider à développer votre propre culture du risque.



Les risques majeurs auxquels notre commune est exposée

D.I.C.R.I.M. : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Dès lors qu'une commune est exposée à au moins un risque majeur, elle doit en informer ses administrés en élaborant et mettant à leur disposition un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Cet outil d'information préventive est indispensable pour préparer la population à bien réagir en cas de crise.



Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Les risques majeurs peuvent être de **deux types** :

- **Technologiques** = liés à l'action humaine et plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et/ou l'environnement.
- **Naturels** = Recouvrent l'ensemble des menaces que certains phénomènes et aléas naturels font peser sur des populations, des ouvrages et des équipements.

2 RISQUES TECHNOLOGIQUES IDENTIFIES POUR ST MAXIMIN

Risque nucléaire

Risque pollution des sols

6 RISQUES NATURELS IDENTIFIES POUR ST MAXIMIN

Inondation

Séisme

Mouvement de terrain

Retrait gonflement des argiles

Feu de forêt

Radon



Et l'état de catastrophe naturelle (Cat Nat) ?

Il est déclaré via un arrêté CatNat. Il en existe 7 différents depuis 1982 pour St Maximin :

- **6** arrêtés CatNat **Inondation**
- **1** arrêtés CatNat **Mouvement de terrain**

01. Saint-Maximinois : Quelques informations utiles !

En Amont : J'agis et j'anticipe pour ma sécurité !

Comment constituer mon kit de survie ?

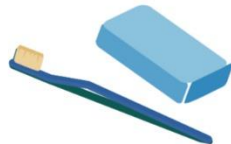
S'informer et s'équiper

Radio à piles et piles de rechange
• Lampe torche • Bougies, briquet ou allumettes • Chargeur de batterie
• Téléphone portable/appareil photo • Carte bleue • Quelques liquidités • Stylo • Sifflet • Couteau multifonctions • Ouvre-boîtes • Outils (clé, pinces, gants de travail, gros scotch, etc.)



S'habiller

• Vêtements chauds et étanches, en fonction de la saison
• Couvertures



Se laver et se soigner

• Produits de toilette de base (brosse à dents, dentifrice) • Papier WC, lingettes, solution hydroalcoolique • Trousse de premiers secours (désinfectant, pansements, etc.), médicaments, ordonnances médicales.



Boire et manger

• Eau potable (1 à 2 L /pers.) • Aliments non périssables à haut potentiel énergétique (boîtes de conserve, biscuits secs, barres de céréales, etc.) • N'oubliez pas les animaux domestiques : pensez aux croquettes !

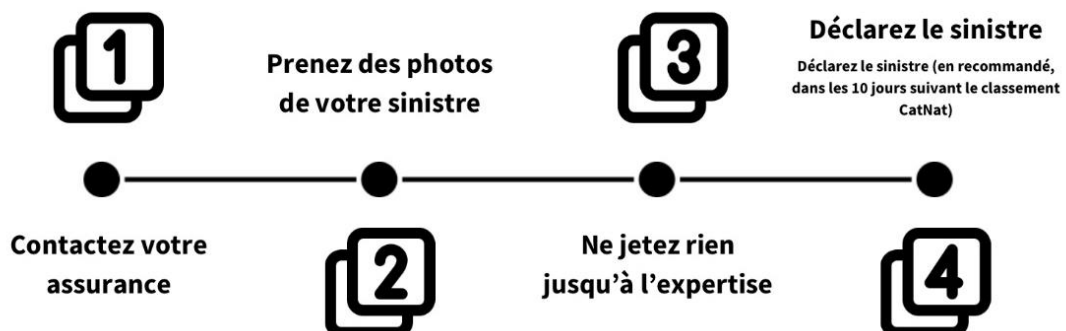


Papiers d'identité

• Carte d'identité • Permis de conduire • Passeport • Carte Vitale • Livret de famille • Copie de votre contrat d'assurance • Clés de maison et de voiture.

Pendant : Je reste à l'écoute des informations, je suis les directives des équipes mobilisées et j'applique les consignes du P.C.S. !

Après : Si je suis sinistré, je lance les démarches d'indemnisation !



02. Le risque inondation

... EN QUELQUES MOTS :

L'inondation se manifeste de différentes manières : soit par des crues rapides ou lentes générant des inondations de plaine (le cours d'eau quitte son lit mineur pour occuper le lit majeur) ; soit par du ruissellement : l'eau ne peut pas s'infiltrer en raison de l'imperméabilisation des sols ou de la saturation du réseau des eaux pluviales.

LES BONS REFLEXES :

Pendant

- Informez-vous de l'évolution de la météo et de la montée des eaux. Écoutez la radio pour connaître les consignes des autorités.
- N'entrez pas d'évacuation, sauf si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue.
- Si la montée des eaux est brutale, réfugiez-vous sur un point haut (étage, refuge en hauteur...).

Après

- Rétablissez le courant électrique seulement si le logement est sec.
- Obturez les entrées possibles d'eau (portes, fenêtres...).

03. Le risque tempête

... EN QUELQUES MOTS :

On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort). Phénomène ciblé, elle se manifeste par des vents violents, des pluies potentiellement importantes, qui ont localement des effets dévastateurs en raison de la violence des vents. Elles peuvent entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrains et coulées de boues.

LES BONS REFLEXES :

Avant

- Rentrez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés par le vent.
- Restez chez vous ou gagnez un abri en dur.
- Prévoyez les moyens pour faire face à une coupure électrique de longue durée.

Pendant

- Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision.
- Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets.
- Limitez vos déplacements et renseignez-vous avant de partir.

Après

- Vérifiez les branches et les arbres qui menacent de tomber.
- Ne touchez pas aux fils électriques et téléphoniques qui tombent à terre.

04. Le risque feu de forêt

... EN QUELQUES MOTS :

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu couvre une surface minimale de 0.5 hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite.

En deca de cette surface on parle de feu de végétation.

Le risque incendie de forêt s'amplifie chaque année partout en France. Avec plus de 50% du territoire occupé par des forêts, landes ou garrigues, le Gard est fortement concerné par ce risque.

Le bilan dramatique de 2019 (1 mort, 16 maisons détruites, 1100ha brûlés) appelle chaque citoyen à la plus grande vigilance durant la période estivale et tout au long de l'année avec le dérèglement climatique.

LES BONS REFLEXES :

En prévention

- Débroussailliez autour de votre habitation - Obligation Légale de Débroussaillage (OLD).

Si vous êtes témoin d'un départ de feu dans la nature

- Informez les pompiers au plus vite (18 ou 112).
- Respirez à travers un linge humide.
- Sans vous exposer, attaquez si possible le départ de feu.
- Sinon, éloignez-vous du feu et de ses fumées le plus rapidement possible.

A la maison

- Fermez les volets, portes et fenêtres.
- Occultez les aérations avec des linges humides.
- Fermez le gaz et coupez l'électricité.

05. Le risque neige / verglas

... EN QUELQUES MOTS :

L'épisode, caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières. Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger important pour la santé de tous. Les périodes de grand froid peuvent être également à l'origine d'autres phénomènes météorologiques dangereux (neige, verglas) et affecter la vie quotidienne en interrompant la circulation (routière, ferroviaire...).

LES BONS REFLEXES :

- **Restez chez vous, surtout le soir (température la plus basse), évitez de sortir les enfants en bas âge, même bien protégés.**
- **En cas de sortie obligatoire, renseignez-vous sur les conditions de circulation et signalez votre départ et votre destination à des proches.**
- **Couvrez les parties du corps sensibles au froid (tête, cou, mains, pieds).**
- **Ne stationnez pas sous les lignes électriques.**
- **Munissez-vous d'équipements spéciaux et de matériels en cas d'immobilisation prolongée.**
- **Protégez vos canalisations contre le gel.**
- **Prévoyez les moyens pour faire face à une coupure électrique de longue durée.**

06. Le risque sismique (séismes)

... EN QUELQUES MOTS :

Un séisme, ou tremblement de terre, provient de la fracturation des roches en profondeur. Il se traduit en surface par des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments. Les chutes d'objets ou des effondrements de structures peuvent occasionner des blessures sur les personnes. Le risque de séisme peut entraîner des dégâts en fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations. Le territoire national est divisé en cinq zones de sismicité, de très faible (1) à forte (5). St Maximin est classé en zone d'aléa niveau 3 – risque modéré.

LES BONS REFLEXES :

A l'intérieur

- **Seulement si vous êtes au rez-de-chaussée et à proximité de la sortie, sortez du bâtiment et éloignez-vous. Sinon, ne sortez pas.**
- **Abritez-vous près d'un mur, une structure porteuse ou sous un meuble solide.**
- **Éloignez-vous des fenêtres.**
- **Coupez le gaz.**

A l'extérieur

- **Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, toitures...).**

En voiture

- **Arrêtez-vous loin de tout ce qui peut s'effondrer (ponts, bâtiments, arbres...).**
Coupez le moteur, ne descendez pas et attendez la fin de la secousse.

07. Le risque pandémie

... EN QUELQUES MOTS :

Le risque pandémie se caractérise par la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant l'homme.

Il peut avoir des conséquences graves sur la population, pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades.

LES BONS REFLEXES :

- **Respectez les mesures d'hygiène recommandées (lavage régulier des mains, port du masque dans les lieux publics, distanciation physique...)**
- **Evitez les contacts avec les personnes malades et/ou les animaux infectés. Si vous êtes / avais été en contact avec une personne malade, isolez-vous et faites vous tester.**
- **Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.**
- **En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, appelez votre médecin traitant ou le 15.**

08. Le risque canicule

... EN QUELQUES MOTS :

On parle de canicule lorsque persistent de fortes chaleurs sur plusieurs jours (>36°) et lorsque les températures nocturnes restent élevées (>21°). Le plan canicule comporte quatre niveaux en fonction de l'intensité de l'épisode. Niveau 1 vert à niveau 4 rouge.

LES BONS REFLEXES :

- **Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap, peuvent s'inscrire sur le registre communal des personnes vulnérables auprès du Centre Communal d'Action Sociale.**
- **Passez au moins 3 h/jour dans un endroit frais.**
- **Rafrâchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.**
- **Buvez fréquemment et abondamment même sans soif.**
- **Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (12h-17h).**

09. Le risque grand froid

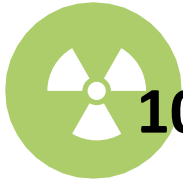
... EN QUELQUES MOTS :

Le risque grand froid est lié à la survenue de températures atteignant des valeurs nettement inférieures aux normales de saison du département concerné et s'étalant sur plusieurs jours. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes météorologiques dangereux : formation de plaques de verglas sur les routes, formation et risque de chute de stalactites/mites...

Ces périodes de grand froid ont des conséquences graves pour les personnes fragilisées (hypothermie, aggravation des pathologies et des maladies infectieuses, intoxication par le monoxyde de carbone...), les biens et la vie quotidienne (gel des réseaux électriques, des conduites d'alimentation, coupure de la circulation routière, ferroviaire et/ou aérienne...).

LES BONS REFLEXES :

- **Protégez vos canalisations et compteurs d'eau.**
- **Evitez de vous déplacer.**
- **Limitez les efforts physiques et les activités à l'extérieur.**
- **Ecoutez la radio et respectez les consignes de sécurité.**
- **Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.**
- **Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, composez le 115 (numéro d'urgence).**



10. Le risque nucléaire

... EN QUELQUES MOTS :

En cas d'accident nucléaire majeur, les risques liés à un relâchement important de substances radioactives dans l'environnement sont de 2 ordres :

- Un risque d'exposition externe, à distance ou au contact, du au rayonnement émis par le nuage radioactif et par le dépôt au sol de ce nuage.
- Risque d'exposition interne en cas d'inhalation d'air contaminé au passage du nuage radioactif, consommation de produits alimentaires contaminés ou de transfert de produits radioactifs au travers d'une blessure cutanée.

Les conséquences pour l'individu sont fonction de la dose absorbée (durée d'exposition, nature et proximité des substances radioactives, conditions météorologiques...).

On limite :

- Le risque d'exposition externe à distance (nuages radioactifs) par la mise à l'abri dans un bâtiment fermé et le risque d'exposition au contact (dépôt sur le corps) par un simple lavage, l'eau entraînant les particules radioactives,
- Le risque d'exposition interne par un traitement médical préventif (comprimés d'iode) ou curatif approprié.

LES BONS REFLEXES :

- **Abritez-vous, fermez les portes et les fenêtres et coupez les ventilations.**
- **Fermer toutes les ouvertures vers l'extérieur.**
- **Écoutez la radio.**
- **Ne fumez pas.**
- **Libérer les lignes pour les secours**
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**

DÈS L'ALERTE, **METTEZ-VOUS À L'ABRI**



Entrez dans le bâtiment le plus proche, fermez les portes et fenêtres et coupez si possible la ventilation



Allumez la télévision, écoutez la radio locale et suivez les comptes de la préfecture sur les réseaux sociaux



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge



N'encombrez pas le réseau téléphonique

SUR ORDRE DU PRÉFET, **ÉVACUEZ**

Si la situation l'exigeait, l'évacuation serait décidée par les pouvoirs publics et annoncée par la radio et la télévision locales et via les comptes de la préfecture sur les réseaux sociaux.

- > Rassemblez vos affaires indispensables dans un sac bien fermé.
- > Coupez le gaz, l'électricité et l'eau.
- > Fermez les volets, les fenêtres et la porte à clé.
- > Emmenez vos animaux domestiques.

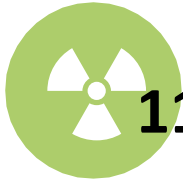
À l'école, vos enfants seront conduits dans les centres d'accueil et de regroupement.
Les pouvoirs publics locaux et les médias vous indiqueront comment aller les chercher.

- > Evacuez en privilégiant une évacuation par vos propres moyens. Sinon, rejoignez le point de rassemblement de votre commune pour y être pris en charge et évacués par les moyens mis en place par les pouvoirs publics.
- > Evacuez en privilégiant un hébergement par vos propres moyens. À défaut, rejoignez le centre d'accueil et de regroupement le plus proche pour y être pris en charge.
- > Les personnes dépendantes nécessitant une assistance particulière doivent se faire connaître auprès de la mairie de leur domicile.

SUR ORDRE DU PRÉFET, **INGÉREZ DE L'IODE**

Les comprimés d'iode stable protègent efficacement la thyroïde contre les effets des rejets d'iode radioactif qui pourraient survenir en cas d'accident nucléaire.

- > Que ce soit pendant la mise à l'abri ou l'évacuation, la prise d'iode doit être réalisée sur ordre du préfet, suivant la **posologie** précisée sur la boîte et rappelée ci-contre. L'iode stable est un médicament, les consignes doivent être respectées.



11. Le risque sécheresse

... EN QUELQUES MOTS :

Le risque de sécheresse est lié au manque de précipitations et/ou à des prélèvements excessifs ou inadaptés de l'eau disponible. La sécheresse existe en toute saison, toutefois elle peut être accentuée par les fortes températures. Ce phénomène peut avoir des conséquences sur la ressource en eau. Il peut en résulter des restrictions d'usage pour préserver la ressource pour les usages quotidiens et professionnels.

Des phénomènes peuvent être associés à un épisode de sécheresse : canicule, retrait gonflement des argiles, appauvrissement de la nappe phréatique, déficit des ressources en eau, baisse des niveaux des cours d'eau, barrages et retenues d'eau, risques d'incendie, pollution atmosphérique en cas d'absence de vent.

LES BONS REFLEXES POUR ECONOMISER L'EAU :

- Réparez toute fuite d'eau sans tarder.
- Privilégiez les douches aux bains.
- Installez des équipements sanitaires économes en eau.

Respecter l'arrêté préfectoral de restriction de l'usage de l'eau en vigueur dans votre département (limitez ou stoppez l'arrosage des jardins et/ou pelouses, ne pas laver sa voiture, ne pas remplir sa piscine...).



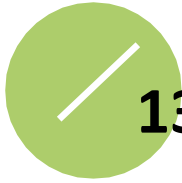
12. Le risque rupture de lignes électriques aérienne Haute Tension

... EN QUELQUES MOTS :

St-Maximin est traversé par une ligne électrique aérienne Très Haute Tension (400 000V) et d'autres lignes de tensions inférieures. Un événement météorologique, l'utilisation d'un engin de grande hauteur, un feu de forêt de grande ampleur... pourraient entraîner une rupture de câble présentant alors un risque élevé pour le public en cas de chute au sol.

LES BONS REFLEXES :

- **Alertez les services de secours et la mairie.**
- **Ne vous approchez pas, ne touchez jamais des câbles au sol.**



13. Le risque coupure générale – Pénurie d'eau potable

... EN QUELQUES MOTS :

La rupture de l'alimentation en eau potable peut être liée à une pollution des eaux (accidentelle, chronique, négligence, malveillance), à une défaillance sur les installations (rupture canalisation, défaut d'entretien, erreur humaine) ou à un épisode de sécheresse important.

LES BONS REFLEXES :

En cas de pollution

- Prévenez les services de secours et la mairie. Donnez si possible des indications sur la nature et l'origine de la pollution.
- Ne prélevez pas d'eau pour des usages domestiques.
- Ne pas boire d'eau provenant des réseaux publics (ni se laver les dents avec) et ne pas cuisiner avec (ne pas donner cette eau à des animaux non plus).

En cas de coupure de l'alimentation (hors interventions prévue et signalée aux riverains)

- Informez-vous sur les lieux et les modalités de distribution d'eau potable. Pour retirer les bouteilles, présentez une pièce d'identité.
- Respectez les consignes.

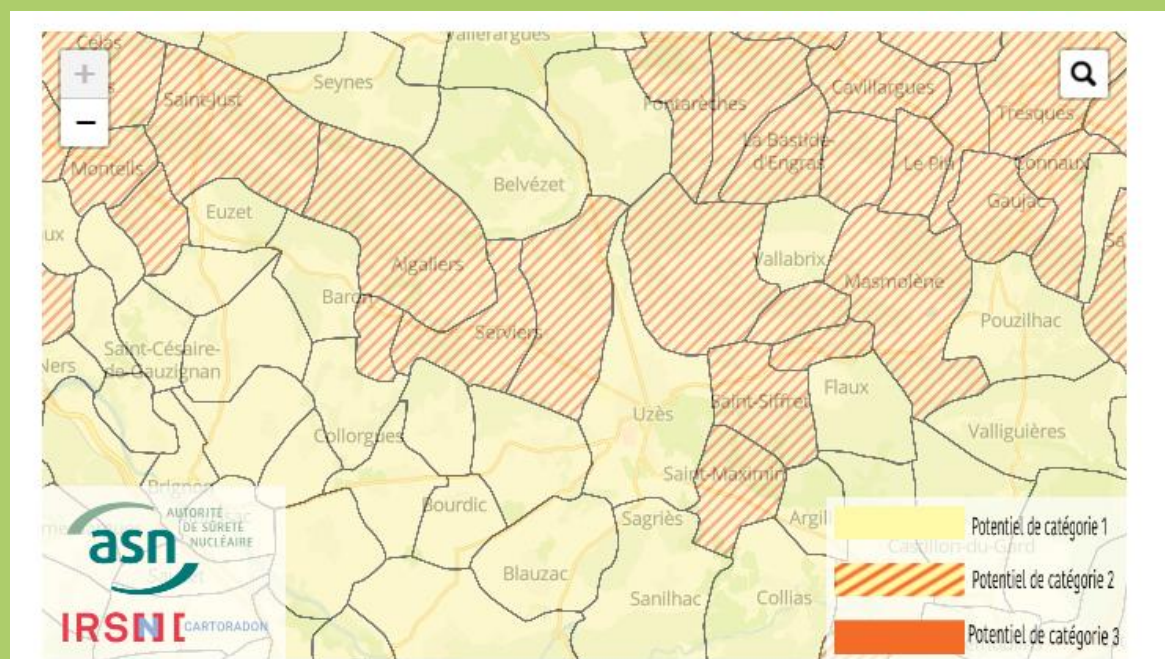
14. Le risque radon

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre. Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. En revanche, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées. Il existe d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage

L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) a cartographié le risque Radon sur tout le territoire.

Sur la carte ci-dessous les communes sont classées en 3 zones :

- **Zone 1** : zones à potentiel radon faible.
- **Zone 2 (Saint-Maximin)** : zones à potentiel radon faible mais dans lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.
- **Zone 3** : zones à potentiel radon significatif. Dans les 7 000 communes concernées, qui couvrent 12,2 millions d'habitants, plus de 40 % des bâtiments dépassent 100 Bq/m³, et plus de 10 % dépassent 300 Bq/m³.



LES BONS REFLEXES :

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- **Aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour.**
- **Ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement.**
- **Veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement. Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation.**
- **Assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux).**
- **Améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile. Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.**